

Beaumont, le 18 janvier 2006

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Commission du BAPE
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Présentation d'un mémoire – Projet Rabaska

Monsieur le Président,
Messieurs les Commissaires,

Je m'intéresse depuis le début à ce projet puisque des travaux et des installations sont prévus par le promoteur Gaz Métro dans la ville de Lévis et aux limites de Beaumont et que je crois sincèrement que ma qualité de vie et ma sécurité en seront énormément perturbées si un tel projet a le feu vert.

Je suis une citoyenne de la municipalité de Beaumont depuis plus de 16 ans. Adolescente, mon rêve était de m'installer en campagne avec la vue sur le du Fleuve Saint-Laurent. J'ai réalisé ce rêve; j'ai pu bâtir ma maison avec mon conjoint, de nos propres mains et avec toute la fierté que cela peut représenter. Mais ce n'est pas seulement un rêve que j'ai réalisé mais j'ai choisi d'y vivre pour plusieurs raisons entre autre pour la beauté de ses paysages telle la vue extraordinaire sur le fleuve Saint-Laurent et sur l'île d'Orléans, la tranquillité, les grands espaces et la proximité de mon travail. En ce qui me concerne, vivre en campagne et dans de grands espaces est nécessaire afin de garder un certain équilibre. Ce qui est merveilleux à Beaumont, c'est que nous ne sommes pas envahis par de grosses industries de toutes sortes, ni de fermes gigantesques qui nuiraient à notre qualité de vie. C'est cela qui est important de conserver, un environnement sain. Cette situation me touche d'autant plus car mes parents qui demeurent sur la terre familiale qui existent depuis trois générations sont, aussi, malheureusement impactés par ce projet. Si un tel projet va de l'avant, ce sera un héritage familial qui sera perdu.

J'ai beaucoup d'inquiétude en ce qui concerne les divers travaux qui sont prévus si un tel projet est accepté, entre autre sur le dynamitage et sur les effets que cela aurait sur nos résidences (structure, fondation) ainsi que sur la qualité de l'eau de nos puits artésiens, les installations de nos fosses septiques, les drains agricoles, l'air ambiant et le bruit. Le 11 décembre 2006, monsieur Comtois a confirmé qu'il n'y a aucun impact prévu sur les puits situés dans la rue de Vitré à Beaumont. Le promoteur a-t-il pensé aux imprévus ? De plus, le promoteur a mentionné qu'aucune donnée de ces puits n'était disponible alors comment celui-ci peut affirmer qu'il n'y aura aucun impact prévu ? Dans le dictionnaire, la définition de verbe "Prévoir" est : 2. Organiser, disposer à l'avance : préparer, envisager. Alors, ce que j'ai compris lors des audiences c'est que le promoteur construira et après on verra. Ce qui n'a rien de rassurant pour les gens concernés résidants à Beaumont. La qualité de l'eau et la quantité de l'eau sont un bien précieux de nos jours, et cela vaut plus que de l'argent, surtout dans les années 2000. Lors des audiences, j'ai demandé une liste des composants des explosifs qui seraient utilisés lors des travaux et à ce jour, cette liste n'a pas été fournie par le promoteur.

J'ai d'ailleurs fait des démarches auprès de monsieur Jean-Sébastien Fillion afin qu'il vérifie si cette liste a été déposée par le promoteur. À ce jour, cette liste n'est pas disponible et je suis toujours en attente de la recevoir. Suite à des recherches que j'aurais effectué, j'aurais aimé vous décrire les impacts de ces produits sur la contamination possible des sols, de l'air et de l'eau.

C'est aussi un sujet qui m'inquiète beaucoup car certains produits utilisés ont des répercussions à long terme dans l'organisme humain. Tout près de chez nous, rappelons-nous la contamination par produits chimiques de l'eau potable qui a été desservie à des résidents de la ville de Shannon. Cette situation a détruite la santé de personnes et même causée la mort. Des mesures environnementales ont été prises pour contrer ce problème mais encore une fois il y a eu un prix à payer, la santé et la vie d'êtres humains. Rappelons-nous en Équateur, des terrains ont été contaminés par l'installation de pipeline et de réservoirs de pétrole par une compagnie canadienne. Il existe beaucoup trop de cas comme cela même dans les années 2000 alors que nous sommes informés et conscientisés par l'urgence de protéger notre planète. Les personnes lésées qui vivent ce genre de situation doivent se battre pour leur droit, démontrer qu'avant c'était comme cela et que maintenant ce n'est plus comme cela (référence à l'eau et les sols pollués, la santé, les résidences endommagées, la maladie, etc...), mettre de l'énergie, du temps et de l'argent et ce, pour essayer d'obtenir une compensation afin de pouvoir s'en sortir. C'est une réalité que je ne suis pas intéressée à vivre.

Depuis plusieurs années, le gouvernement, les municipalités et divers organismes font beaucoup de publicité afin de sensibiliser les gens de ne pas considérer la planète comme une poubelle. Ils encouragent la population à recycler certains produits, faire du compostage, de ne pas surconsommer, de faire du covoiturage et ceci dans le but de diminuer les polluants dans la terre et dans l'air. Si un tel projet est accepté, ne va-t-on pas à contresens ?

Souvent les industries s'installent petites et après des années, ils prennent de l'ampleur et de plus en plus d'espace comme le fait actuellement la raffinerie Ultramar. Alors, ma crainte est que Rabaska fasse comme cette industrie qui détruit des forêts et prend de plus en plus de territoire et nécessairement pollue l'environnement.

Le promoteur parle beaucoup d'économie dans ce dossier. Je crois que je ne comprends pas le mot "économie" et je m'explique. Le promoteur a mentionné à plusieurs reprises que ses prix (G.N.L.) seraient très compétitifs, donc nécessairement plus bas que les prix de l'Alberta, et que la population ainsi que les entreprises en bénéficieraient. Prenons par exemple, l'essence que nous utilisons pour nos voitures, nous avons pourtant une raffinerie à Lévis et le prix de l'essence à Lévis est plus cher qu'à Montréal et qu'en Alberta; alors est-ce que nous allons vraiment avoir un bon prix pour le G.N.L. ? Il a été aussi mentionné de relancer l'économie à Lévis. Pourtant, le chantier naval dont les infrastructures existent depuis très longtemps n'attend que des contrats de fabrication et de réparations de navire ou de plateforme de forage. Pourquoi la ville de Lévis et les gouvernements ne mettent pas les énergies pour relancer le chantier naval qui contribuerait à faire travailler des centaines de personnes à l'année ? Pas seulement pour 3 ans mais des dizaines d'année ? La sécurité des résidents n'en serait pas altérée et l'économie se porterait bien à Lévis.

À mon avis, ce projet n'a pas lieu d'exister ni à Lévis, ni près de Beaumont parce qu'il y a un règlement numéro 5.2.3 que la ville de Beaumont a voté et qui est en vigueur depuis 2005. Je ne crois pas qu'il est nécessaire de donner le détail de ce règlement car il a été mentionné à maintes reprises lors des audiences. Ce projet n'a pas lieu d'exister car le zonage concerné par le projet de la ville de Lévis ne permet pas l'installation d'une industrie industrialo portuaire. J'ai lu le rapport d'expert préparé et écrit par l'urbaniste monsieur Claude Lavoie et il a démontré que ce type d'industrie n'a pas sa place à Lévis. Ce document nommé "Rapport d'expertise en urbanisme sur la réglementation applicable au site du projet Rabaska sur le territoire de la Ville de Lévis" a été déposé à la Commission. À la page 31 du rapport, il est mentionné que les marges de dégagement pour une nouvelle carrière est de six cent (600) mètres, pour une nouvelle porcherie de cinq cent (500) porcs est de cinq cent (500) mètres d'une résidence. Dans le projet concerné, on prévoit une zone de dégagement (d'exclusion) de quatre cent cinquante (450) mètres des résidences dont le chiffre est basé sur des lois américaines et européennes. N'est-il pas ironique de dire qu'une porcherie est plus dangereuse qu'une installation de produits dangereux, tel que le G.N.L. ? N'aurait-il pas lieu de nos gouvernements réévaluent les zones de dégagement (d'exclusion) des zones habitées par des êtres humains pour les diverses installations de ce type d'industrie ? En tant que citoyenne concernée, à ces deux questions, je me permets de répondre oui.

Pour toutes ces raisons, je suis contre ce projet et qui plus est a déjà été rejeté par la population dans les années 70. Je crois sincèrement que nous avons le droit de vivre en toute quiétude et tout simplement, et qu'une telle industrie n'a pas sa place dans une zone habitée par des êtres humains. Je ne voudrais pas vivre dans la peur qu'un accident survienne, dans la peur que l'eau soit contaminée, dans la peur que l'air que je respire soit encore plus pollué, dans la peur que le sol soit contaminé, dans la peur de ne pas être respectée si un tel projet s'installe dans mon milieu de vie. La population qui se trouve dans le rayon de 1.5 kilomètre désigné par le promoteur ne veut pas de ce projet, alors s'il vous plaît veuillez les respecter.

Merci de l'attention que vous porterez à mon mémoire.

Veuillez agréer, Messieurs, mes meilleures salutations.

Lucie Létourneau